

11 FEV. 1972

MONDE

RELAXÉ EN PREMIÈRE INSTANCE LE DIRECTEUR DE « ROUGE » EST CONDAMNÉ EN APPEL

109
Condamné le 9 novembre par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour divers articles jugés diffamatoires à l'égard de la police, M. Simon Michaloux, directeur de *Rouge*, avait été relaxé pour un article du 8 mars consacré à Jean-Pierre Thévenin, le jeune homme trouvé mort le 15 décembre 1968 dans un local du commissariat de Chambéry.

118
Sur appel *a minima* du parquet, cette relaxe a été remise en cause devant la onzième chambre de la cour, où M. Michaloux ne s'est pas présenté. Ce dernier, en conséquence, a été condamné par défaut le 9 février à six mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 F d'amende. Il va pouvoir faire opposition à cet arrêt.